

7.10

DEC_0115_2026

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

RÉALISATION DES CONTRÔLES DES DÉTECTEURS DE GAZ FIXES ET PORTABLES DE LA STEP DE PONT-AUDEMER

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

VU la recommandation R420 de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) sur les risques d'intoxication présentés par l'hydrogène sulfuré,

CONSIDÉRANT le guide de bonnes pratiques ED6088 établi par l'INRS pour le choix, l'utilisation et la vérification des détecteurs portables de gaz.

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser deux contrôles par an des détecteurs de gaz portatifs et fixes.

CONSIDÉRANT le renouvellement du contrat d'entretien N°Antyope2 205852 proposé par la Société ADS détection gaz, 31 Route de Paris RN10, 78310 COIGNIÈRES, pour la réalisation de 2 visites par an sur les détecteurs de gaz du site de la station d'épuration (STEP) de Pont-Audemer pour la période du 01/04/2025 au 31/03/2028.

La Présidente décide de confier à la société ADS détection gaz, 31 Route de Paris RN10, 78310 COIGNIÈRES, la réalisation des contrôles des détecteurs de gaz fixes et portables de la STEP de Pont-Audemer pour un montant de 1079,00€ HT soit 1294,80€ TTC pour la période du 01/04/2025 au 31/03/2028.

Fait à Pont-Audemer, le 5 juin 2026

La Présidente



Carole DE ANDRES



CDC PAVR

Tél : 02.32.41.50.40

@ : maxime.tavernier@ville-pont-audemer.fr

2 Place de Verdun

BP 429

27504 PONT-AUDEMER CEDEX

A l'attention de M. TAVERNIER Maxime

N/Réf. : **ARDE RCE 25010602**
Client n° 337821/14457
(à rappeler IMPERATIVEMENT
pour toute correspondance)

Coignièrès, le 30/01/2025

Objet : Renouvellement du contrat d'entretien N° 205852

Site : **STATION D'EPURATION - PONT-AUDEMER**

Monsieur,

Dans le cadre du contrat cité en référence, concernant l'entretien et la révision du matériel de détection Gaz, nous nous permettons de vous proposer le renouvellement de celui-ci

Période du 01/04/2025 au 31/03/2028

Nombre de Visite par An : 2

Montant du contrat par An : 1 079 € HT

Prix fixe sur 3 Ans

Pour une bonne planification des contrôles, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire dûment signé, et de nous indiquer votre numéro de commande afin de faciliter le paiement des factures

Dans l'attente de votre accord, nous vous prions d'agrèer, Monsieur, l'assurance de nos sincères salutations distinguées.

LA DIRECTION



Christophe Bouvier

Renouvellement N° RCE 25010602 DU CONTRAT D'ENTRETIEN N° Antyope 2 205852

CLIENT N° 337821/14457 - STATION D'EPURATION - PONT-AUDEMER

Matériel à Contrôler

IA.AIT.102	TETRA + (O2 / CH4 / H2S / CO) N° 354110/03-25
IA.AIT.103	TETRA + (O2 / CH4 / H2S / CO) N° 354110/03-46
Local Electrique RDC	GASMASTER 4 - 4 Voies (1 CH4 / 1 H2S / 2 NH3) N° GMS356894/01-006

Période du 01/04/2025 au 31/03/2028

Nombre de Visite par An : 2

Montant du contrat par An : 1 079 € HT

Prix fixe sur 3 Ans

Forfait Main d'œuvre, gaz étalon, déplacement.

Consommables et Pièces détachées - EN SUS

Pour Information :

- Forfait Dépannage entre les visites : **290,00 € HT**
- Forfait Déplacement pour Présence au Plan de Prévention : **190 € HT**
- Forfait déplacement : **165 € HT**
(En cas de non-présentation d'appareils ou d'impossibilité d'accéder aux installations, un forfait déplacement sera facturé).
- **Coordonnées du Service Après-Vente : 01 34 61 74 07**

POUR L'ABONNE :

CDC PAVR

NOM : M. TAVERNIER Maxime

QUALITE :

POUR LA SOCIÉTÉ : **ADS**

ANALYSE DETECTION SECURITE

NOM : Christophe Bouvier

QUALITE : Directeur



SIGNATURE :

SIGNATURE :

DATE :

DATE : 30/01/2025